

Consortium interrégional
de soins et services de l'Ouest du Québec
pour les personnes ayant subi
un traumatisme craniocérébral modéré ou sévère

Plan d'action régional révisé

2004 - 2007

Lanaudière

Objectif 1

En amont du Consortium interrégional : Assurer l'application systématique des mesures prévues pour les personnes qui ont subi un TCC modéré ou sévère

Moyens	Partenaires	Rôles et responsabilités	Conditions de réalisation	Échéancier
S'assurer que les mécanismes de liaison sont fonctionnels entre les CH de la région de Lanaudière, le centre tertiaire désigné pour le Consortium de l'Ouest du Québec, soit le CH Sacré-Cœur et le CR Le Bouclier. S'assurer que tous les TCC modérés ou sévères de la région entrent par le CH tertiaire désigné du consortium en documentant les volumes d'usagers selon leur degré d'atteinte et leur trajectoire.	Centre hospitalier régional de Lanaudière (CHRD); Centre hospitalier Pierre LeGardeur (CHPLG); CH Sacré-Cœur.	Les comités de traumatologie des deux sous-régions, informent le porteur du dossier déficience physique de l'Agence et le directeur des opérations réseaux, en juin de chaque année. Les agences font rapport annuellement au comité directeur du consortium.	S'assurer de l'inscription systématique des TCC au registre de trauma. Diffusion aux CH de la région des mécanismes de liaison vers le CH Sacré-Cœur et le CR Le Bouclier pour la clientèle des TCC modérés et graves	2004-2005
S'assurer que les personnes TCC à récupération lente soient orientées vers le bon établissement et que les mécanismes de liaison régionaux soient fonctionnels.	Les CH de la région de Lanaudière, les CHSLD et le CR Le Bouclier		Identifier les établissements concernés et établir les mécanismes de référence vers le CR Le Bouclier, les CHSLD et les CH régionaux	2004-2005

Objectif 2

S'assurer que l'offre de services régionale répond adéquatement aux besoins de la clientèle et que les éléments du tronc commun du Consortium interrégional sont respectés.

Moyens	Partenaires	Rôles et responsabilités	Conditions de réalisation et indice de mesure	Échéancier
Assurer le financement requis au CR Le Bouclier en fonction de sa désignation ministérielle, de façon à ce que les services de réadaptation à l'externe soient offerts à toute la clientèle adulte ayant un TCC quelle soit couverte ou non par un agent payeur Assurer le financement approprié de l'Association des Personnes Handicapées Physique et Sensorielles Secteur Joliette (APHPSSJ) afin qu'elle soit en mesure de recevoir la clientèle non couverte par un programme d'assurance public.	Agence de Lanaudière et MSSS	L'Agence de Lanaudière a la responsabilité de placer en priorité le financement de ces services en fonction de la latitude des allocations financières qui lui seront accordées; Le MSSS est responsable d'allouer les budgets régionaux dans le secteur de la déficience physique.	Nouvelles allocations budgétaires régionales récurrentes en déficience physique; Hauteur du financement alloué	Avec les allocations de 2003-2004 et 2004-2005, l'objectif de financement est réalisé à 50 %. Le financement total devrait être complété d'ici la fin de la désignation du présent consortium.
Assurer la participation de l'Agence de Lanaudière au comité de coordination Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière. Identifier les ajustements à réaliser en cours d'application du consortium et voir à les appliquer.	Agences de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides, CH Sacré-Cœur, Hôpital juif de réadaptation, IRM, Lucie-Bruneau, Le Bouclier.	Rôles du comité de coordination tels que définis au sein de la structure organisationnelle du consortium; L'agence de chaque région fait les liens avec les partenaires concernés par les améliorations à réaliser et s'assure de leur réalisation.	Rencontres du comité de coordination; Identification des ajustements réalisés touchant la région de Lanaudière	À partir de l'automne 2004
Assurer la disponibilité du programme « Transport / Hébergement » pour les personnes ne disposant pas d'un agent payeur durant la phase de réadaptation.	Agence de Lanaudière CR Le Bouclier	L'Agence de Lanaudière assure la disponibilité financière nécessaire au programme. Le CR Le Bouclier prépare le plan d'intervention requis	Selon les disponibilités financières de l'Agence de Lanaudière	Continu

Objectif 3

En aval du Consortium interrégional : Planifier et implanter les services régionaux requis

Moyens	Partenaires	Rôles et responsabilités	Conditions de réalisation et indice de mesure	Échéancier
Diffuser le document du « Consortium interrégional de services de l'Ouest du Québec pour les adultes ayant subi un traumatisme craniocérébral » à tous les partenaires régionaux impliqués dans l'offre de services pour cette clientèle.	CR Le Bouclier, les 2 réseaux locaux de santé et de services sociaux, et l'APHPSSJ.	L'Agence de Lanaudière assure la diffusion du document. Présentation à la table des DG.	Rencontre de désignation du consortium en février 2004. Approbation par le conseil d'administration de l'Agence de Lanaudière; Présentation du plan d'action régional à la table des DG.	Réalisé Octobre 2004 2004-2005
Assurer des liens continus avec le comité régional traumatologie (actuellement sous la responsabilité de la Direction des affaires médicales) en invitant le responsable des comités de traumatologie aux rencontres du comité régional TCC. De plus prévoir la participation d'un représentant du CR Le Bouclier aux rencontres des 2 comités de traumatologie.	Conseillère cadre à la direction des affaires médicales et hospitalières, agente de planification et de programmation de la direction de l'organisation des services chef de programmes neuro-traumatologie du CR Le Bouclier.	Connaître le plan d'action régional et faire les liens, lorsque requis, entre les partenaires concernés du comité de traumatologie. Identifier les éléments en lien avec l'offre de services aux TCC nécessitant un meilleur arrimage avec les CH de la région de Lanaudière. Désigner les personnes en provenance des CH pour siéger au comité spécifique permanent.	Rencontres régulières du comité de traumatologie; Dépôt du document du Consortium interrégional de l'Ouest du Québec. Mesures : Liste des éléments identifiés (irritants) liant les CH à l'offre de services aux TCC; Plan d'action régional déposé.	Déjà réalisé Automne 2004 2004-2005 Automne 2004
Former un comité spécifique permanent pour travailler à l'application du plan d'action régional.	CR Le Bouclier, Centres de santé et de services sociaux, APHPSSJ, Agence de Lanaudière.	Le comité assure le suivi du plan d'action régional.	Mesure : Comité formé et liste des participants.	Déjà en place

Moyens	Partenaires	Rôles et responsabilités	Conditions de réalisation et indice de mesure	Échéancier
Identifier les services à offrir : en Centres de santé et services sociaux, services de première ligne et deuxième ligne, à l'APHPSSJ, les ressources nécessaires pour y parvenir et les critères de référence à ces services; Identifier et mettre en place les mécanismes de liaison à l'arrivée de la personne TCC dans notre région : • CR Le Bouclier vers le CSSS pour les services de soutien à domicile; • CR Le Bouclier vers l'APHPSSJ pour le maintien dans le milieu; • Du CSSS vers l'APHPSSJ Ces mécanismes devront être prévus en sens inverse également.	CR Le Bouclier, les CSSS de Lanaudière, l'APHPSSJ, l'Agence de Lanaudière	L'expertise du Carrefour de la santé et des services sociaux de la Matawinie (CSSS) sera mise à contribution en fonction de l'offre de services élaborée dans le cadre du projet pilote avec la SAAQ. L'Agence de Lanaudière assure la coordination de ces travaux avec les membres du comité spécifique permanent.	Les établissements partenaires dégagent les ressources pour participer aux rencontres. Mesures : Services, ressources et critères de référence identifiés; Mécanismes de liaison écrits et déposés aux établissements; Comité de suivi actif pour s'assurer du bon fonctionnement des mécanismes.	À compter de l'automne 2004 Continu à compter de l'automne 2004

Moyens	Partenaires	Rôles et responsabilités	Conditions de réalisation et indice de mesure	Échéancier
Identifier les besoins en ressources résidentielles pour les personnes TCC de notre région créer des ressources pouvant les accueillir en lien avec les travaux réaliser au niveau du comité directeur. Parmi ces personnes, identifier le nombre présentant des troubles de comportements significatifs nécessitant une ressource spécialisée et faire les liens avec les partenaires du consortium, s'il y a lieu.	Le comité directeur du consortium TCC de L'Ouest du Québec, l'APHPSSJ, CSSS, CHSLD, OPHQ.	L'Agence de Lanaudière est responsable de la formation et de la coordination d'un groupe de travail.	Selon les orientations définies par le comité directeur et entérinées par le comité stratégique et en fonction de la disponibilité des budgets de développement pour la création de ressources résidentielles. Mesures : Nombre de personnes TCC ayant besoin d'une ressource résidentielle; Nombre de ressources créées, le cas échéant; Nombre de TCC ayant des troubles de comportement ayant besoin d'une ressource résidentielle.	À définir
Identifier les besoins de services spécialisés pour la clientèle de la région et assurer le lien avec les partenaires concernés par la problématique (services destinés aux personnes alcooliques et toxicomanes, services de santé mentale, services policiers et judiciaires).	Comité régional TCC	Le comité spécifique permanent identifiera ses priorités d'action pour la première année de son opération. Documenter le nombre de personnes concernées.	Selon les orientations du comité directeur.	À définir

Coordination et rédaction : Michel Coutu, décembre 2003.

Révision : Lysane Ouimet, septembre 2004.